

**Rue Belliard 99 — 1040 Bruxelles — BELGIQUE**

**Tél. +32 25469931 — Fax +32 25134893 — Internet:** [http://www.eesc.europa.eu](http://www.eesc.europa.eu/)

**FR**

***Comité économique et social européen***

|  |
| --- |
| **Comité de pilotage Europe 2020** |

Bruxelles, le 5 novembre 2015

|  |
| --- |
| **CONVOCATION Comité de pilotage Europe 2020** |

**M. Etele BARÁTH**, président du comité de pilotage Europe 2020, vous invite à participer à la 22e réunion du comité, qui se tiendra à Bruxelles, au siège du CESE **(salle JDE 62), le 23 novembre 2015, de 14 h 30** **à 18 heures**.

Le projet d'ordre du jour prévoit:

# Approbation du projet d'ordre du jour

# Approbation du procès-verbal de la 21e réunion du comité de pilotage, tenue le 27 avril 2015

# Confirmation de la nomination du président du comité de pilotage Europe 2020 et des candidats désignés aux postes de vice-présidents

Déclaration du président et des prochains vice-présidents

# Lancement du semestre européen 2016: intégration de l'examen annuel de la croissance 2016 et réflexion sur la refonte du semestre européen[[1]](#footnote-1)

Exposé de M. Marcel HAAG, chef de l'unité Europe 2020 du secrétariat général de la Commission européenne

Débat général et échange de vues

# Débat d’orientation sur le programme de travail du comité de pilotage Europe 2020 pour la période 2015-2018

Rapport de fin du mandat 2013-2015 du comité de pilotage Europe 2020

# Date de la prochaine réunion: adoption du calendrier des réunions en 2016.

|  |  |
| --- | --- |
| **Langues de travail:** | DE-EN-FR-IT-HU-PL |
| **Interprétation prévue de:** | DE-EN-FR-IT-HU-PL **vers** DE-EN-FR-HU |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**NB:** Les documents mentionnés dans la présente convocation seront rendus disponibles dès que possible via le portail des membres.

Seuls les membres et les experts convoqués bénéficieront du remboursement des frais de transport et percevront des indemnités journalières pour la réunion, à condition d'avoir apposé leur signature sur la liste de présence.

Les membres qui ne peuvent assister à cette réunion sont priés de bien vouloir en informer à l'avance le secrétariat de leur groupe afin que les dispositions adéquates puissent être prises pour l'interprétation des débats.

Réunion enregistrée – voir doc. DI CESE 22/2010.

1. Communication relative aux mesures à prendre pour compléter l’Union économique et monétaire, COM(2015) 600 final. [↑](#footnote-ref-1)